



Dans ce numéro :

Engagement bénévole associatif, le point	2
Un partenariat inhabituel	2
Simplification de la vie associative	2
Ré-enchanter la vie des jeunes par le sport	3
Loi sur le sport de haut niveau	3
Protection des sportifs de haut niveau, du nouveau	3
Le MEDEF sur les routes du Tour	4
Le temps des camouflets	4
Communiqué de presse : CROSIF	5
Vœu Conseil Départemental	6
L'héritage de Frédéric Bolotny	7
Ils nous ont quittés	7
FIFA : l'inéluctable scandale	7
Nouveau stade de Nice : la Cour des Comptes s'invite	8
Extension de Roland Garros, dernier rebondissement	8
L'agenda olympique 2020	8
Euro 2016, programme « tous prêts »	9
Football : surprenante DNCG	9
Sport sur ordonnance	9
Echos 94	10

Paris : 2024 devient un objectif

Paris s'est portée candidate à la candidature pour l'organisation des Jeux Olympiques 2024 avec l'apparente complicité du Président du Comité International Olympique Thomas BACH.

Si le monde sportif a animé cette annonce, le monde politique prévoit la sienne le 14 juillet prochain. La presse loue unanimement les atouts et positionne Paris en favori. Or, cette annonce n'est pas un aboutissement mais un commencement, le commencement d'un chemin qui sera long et difficile et où il faudra trouver sa voie entre innovation, créativité, sérieux, respect environnemental, valeurs humaines et sportives donc olympiques, adhésion massive des populations locales et nationales sans oublier l'aspect financier, le nerf de la guerre, à une époque où il faut être généreux et économe.

Il semble que les premières cartes des sites et des épreuves relèvent avant tout d'une répartition politique... même s'il est prématuré d'aborder cet aspect des choses. Les Jeux sont-ils le projet de Paris, de la future métropole ? Est-il prévu d'impliquer d'autres collectivités ou est-ce déjà acquis ? Les Jeux seront-ils un enjeu des prochaines élections régionales ?

Il est évident que Madame le Maire de Paris, Anne HIDALGO, s'est engagée au nom de sa ville et avec son implication personnelle habituelle, avec de sérieuses garanties de soutiens financiers en conservant la maîtrise décisionnelle et le pilotage.

Le potentiel français à organiser est réel et c'est un indéniable atout mais il faudra convaincre le monde entier (les membres du CIO, électeurs) de l'intérêt de ce choix. Ce sera la phase la plus ardue qui d'une part n'est pas notre point fort et qui, d'autre part, implique de multiples facteurs éphémères auxquels il faut immédiatement s'adapter. Par exemple et, on y est très sensible dans les instances olympiques, notre aptitude « à bien accueillir ». Le récent conflit avec les taxis confirmant notre tendance à exprimer bruyamment un désaccord dès lors que l'on n'obtient pas ce que l'on réclame, aussi légitime cela soit-il.

L'organisation des Jeux Olympiques est un fabuleux défi et serait une fabuleuse opportunité pour le mouvement sportif et pour notre pays. Que cette nouvelle candidature devienne une chance, aussi, pour le Val de Marne. Le conseil départemental a voté le soutien à la candidature de Paris, même si l'on sait par avance comme il est dit plus haut que la distribution serait déjà presque faite, on peut quand même espérer quelques retombées en termes d'infrastructures durables.

Alain Challant

CNDS FLASH INFOS : Communiqué de presse CROSIF, Vœu Conseil Départemental, pages 5 et 6

Engagement bénévole associatif, le point

« En raison d'une diminution des aides et des emplois publics, il existe un risque d'instrumentalisation du bénévolat par les pouvoirs publics qui est une main d'œuvre gratuite »

France Bénévolat a décidé de favoriser « l'engagement bénévole associatif » en lançant une tribune pour une citoyenneté active. Voir la tribune et les signataires sur : www.francebenevolat.org/actualite/332.

Cette initiative fait suite au constat que France Bénévolat a fait sur les valeurs de l'engagement bénévole associatif. Les associations partageraient espoir et inquiétudes quant aux évolutions actuelles du bénévolat.

Le constat peut être encourageant si l'on prend uniquement les statistiques sur le nombre, (+ 14% en trois ans) toutes associations confondues, + 33 chez les plus jeunes. Cette nou-

velle position est largement teintée d'une grande nuance que le sport ne constate que trop bien, l'engagement est direct pour « de bonnes causes », entendons par là le caritatif et social. Par contre celui dans les associations au service d'un projet, qui engendre des responsabilités, ne fait pas beaucoup d'émules « *Enquêtes IFOP. France Bénévolat-Crédit Mutuel 2010/2013.* »

En raison d'une diminution des aides et des emplois publics, il existe un risque d'instrumentalisation du bénévolat par les pouvoirs publics qui est une main d'œuvre gratuite.

Nous avons retenu deux propositions :

- Se mobiliser localement en

coopérant entre associations autour de projets d'intérêt général...

- Respecter l'engagement des bénévoles, sans les instrumentaliser, en veillant à favoriser leur implication active et responsable dans le projet associatif pour qu'ils y trouvent un espace d'épanouissement personnel et d'utilité sociale dans l'action collective.

Ce dernier point nous paraît essentiel, si l'Etat ne veut pas que les subventions ne deviennent plus que des commandes publiques, on peut citer le CNDS 2015 à titre d'exemple. Des collectivités ne sont pas en reste sur ce point qui est crucial pour maintenir l'engagement bénévole associatif sportif qui en a bien besoin.

Un partenariat inhabituel ...

S'il s'agit de trouver de nouvelles recettes au CNDS en faveur du Sport-Santé, il convient de voir les résultats et l'utilisation des fonds qui seraient trouvés.

C'est dans le cadre national « Sport, Santé, Bien être » que le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que le CNDS se sont décidés à essayer de trouver des partenaires en se tournant vers les entreprises pour développer la pratique sportive comme outil de santé publique.

Le CNDS va donc lancer un « appel à projets national » dans toutes les régions. Ce sont

donc des associations, sauf erreur de notre part, qui pourront présenter des programmes pluriannuels en direction des publics fragiles pour lutter contre la sédentarité en accédant à une pratique d'activité physique régulière.

On notera qu'en la matière l'ARS favorise les aides aux associations qui ont la même finalité, ce ne peut donc que nous réjouir, si les entreprises suivent bien entendu.

On sait d'ores et déjà que la Fondation Coca-Cola a répondu présente, pourquoi donc pas d'autres. Une condition néanmoins de notre point de

vue, l'indépendance de l'association que doit garantir une convention d'objectifs.

Le Ministère annonce aussi la mise en place de « l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité ». Certes un observatoire de plus, s'il fonctionne correctement, il permettra de connaître le niveau d'activité physique et sportive des sédentaires et des jeunes (12 à 25 ans) ce peut-être du reste les mêmes quelquefois.

Nous espérons que cette initiative nous sera officiellement communiquée.

« Le CNDS va donc lancer un « appel à projets national » dans toutes les régions »

Simplification de la vie associative

Le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports travaille sur une ordonnance de simplification de la vie associative et nous en espérons beaucoup.

Des dispositions annoncées

devraient donc se concrétiser :

- Standard universel (sic) pour les demandes de subventions,
- Allongement de la durée de l'agrément de 5 à 7 ans,

- Des demandes allégées pour divers agréments,

- Etc...

et être appréciées par le secteur sportif.



Ré-enchanter la vie des jeunes par le sport

L'Agence pour l'éducation par le sport a signé un contrat avec 13 villes moyennes pour intervenir dans des zones classées en grandes difficultés et, dans le cadre d'un collectif.

Constatant que des réponses institutionnelles existent mais ne parviennent pas à enrayer l'exclusion, que de nombreuses initiatives locales échouent faute de moyens, il a été décidé

de « ré enchanter » la vie de ces jeunes par le sport.

Les pratiques sportives sont donc au centre d'un dispositif de créativité citoyenne et regroupent plus de 1.000 projets hors de toutes préoccupations de classements et de performances.

Ainsi, ont été définis de *nouveaux modèles hybrides* :

- Autour du bien-être sur nos territoires,
- Créer de nouvelles collaborations avec les associations,
- S'appuyer sur la compétence des éducateurs.

S'il est légitime de s'interroger sur le recours à des associations dont l'objet est ailleurs, il est intéressant de suivre le résultat de cette démarche.



Loi sur le sport de haut niveau

A chaque fois, on en parle, on espère puis on oublie. Ce n'est pas la première loi sur le haut niveau, c'est préoccupant et nous constatons qu'il reste beaucoup à faire. Au-delà d'une véritable protection sociale notamment en cas de blessure, il faut intégrer de multiples paramètres pour lesquels l'arsenal législatif n'est pas toujours adapté.

Beaucoup de sportifs, ama-

teurs qui s'entraînent comme des professionnels, ont signé un manifeste car ils espèrent beaucoup. Certains d'entre eux (les 2/3 des sportifs de haut niveau) vivraient sous le seuil de la pauvreté et, dans ces conditions, il devient difficile de progresser.

Une passerelle avec l'insertion professionnelle serait proposée sans qu'elle soit réellement définie et qu'elle implique le

secteur privé qui n'est pas toujours attentif à ces situations principalement à cause d'absences imposées.

Le Secrétaire d'Etat aux Sports, Monsieur Thierry BRAILLARD, s'implique abondamment dans ce projet qui lui tient particulièrement à cœur à l'aube d'une échéance olympique.



Protection des sportifs de haut niveau, du nouveau ...

Selon le juriste du sport, Jean-Pierre Karaquillo, on estime qu'environ 5.000 des 6.500 sportifs de haut niveau ne sont pas salariés, ce qui implique une absence de couverture en cas d'accident sportif.

Un rapport de Madame Brigitte Bourguignon, députée du Pas de Calais, préconisait de protéger et de sécuriser leur situation juridique et fiscale. Une proposition de loi allant dans ce sens, portée par le groupe socialiste, et soutenue par Thierry Brailard, Secrétaire d'Etat aux Sports, a été adoptée à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Si ce projet est adopté par les deux chambres, avec sans doute des amendements, il devrait voir le jour d'ici la fin de l'année.

Quand on sait que quatre sportifs de haut niveau sur dix gagnent moins de 500 euros par mois, on se dit qu'il était temps que l'on pense à ce que chacun bénéficie au moins des mêmes couvertures sociales.

Dans un communiqué du groupe socialiste à l'Assemblée nationale il a été déclaré :

« Le mérite de nos champions ne s'arrêtera plus à la médaille, une reconnaissance envers tous ces champions qui contri-

buent au rayonnement de la France dans le monde, au même titre que les artistes, les chercheurs ou les écrivains ».
« C'est un signe fort envoyé aux athlètes du monde entier au moment où la France se tourne vers les Jeux Olympiques »

D'autres aspects du statut de ces athlètes seront aussi revus. Voici donc un rapport qui ne sera pas resté au fond d'un tiroir comme c'est souvent le cas, surtout pour le sport dont on s'occupe plus quand il s'agit de parler de Jeux Olympiques...

« Le mérite de nos champions ne s'arrêtera plus à la médaille, une reconnaissance envers tous ces champions qui contribuent au rayonnement de la France dans le monde, au même titre que les artistes, les chercheurs ou les écrivains »



Le MEDEF sur les routes du Tour

Il s'agit de promouvoir l'apprentissage et d'en vanter les avantages, tout spécialement et d'orienter les jeunes vers les métiers qui embauchent et manquent de main d'œuvre qualifiée dans les secteurs de la restauration, du bâtiment, de la boucherie et de la poissonnerie...

Le MEDEF qui s'était targué de créer 1 million d'emplois sur cinq ans, pense que le Tour est l'occasion de rencontrer un public populaire d'une manière plus efficace que toutes les autres initiatives.

France 2 avant chaque étape et France 3 après chaque étape, diffusera un programme court

présentant une initiative locale en faveur de l'emploi.

Cette opération de communication qui a été chiffrée à 600.000 euros, sera une première dans l'histoire du Tour, alors que les organisations syndicales y ont leurs habitudes ! Une compétition en perspective ?...

Le temps des camouflets

Plusieurs dirigeants ont subi récemment des revers humiliants :

Frédéric THIRIEZ, président de la Ligue de Football Professionnel, est incontestablement « médaille d'or » en la matière :

- Après de multiples refus de la Ligue de considérer le 5 mai comme une journée sans match, le Ministre et le Secrétaire d'Etat aux Sports, considérant qu'il y a un devoir de mémoire, ont de concert, pris position pour le « 5 mai sans match ». Le club de Bastia va apprécier ce renfort inattendu. Le 5 mai 1992, une tribune provisoire du stade Armand Cesari à Bastia pour la demi-finale de la Coupe de France Bastia – Marseille, s'effondrait faisant 18 morts et plus de 2.000 blessés.

- Alors que le passage à 2 montées/2 descentes semblait acquis en National, en Ligue 2 et en Ligue 1, le conseil d'administration de la LFP reporte ces dispositions à 2016/2017.

- La justice considère « illégale » la décision de faire payer 50 millions d'euros au club de Monaco parce que son siège n'est pas en France (cette disposition ne s'appuyait sur aucun texte et était même contraire aux accords franco-monégasques comme nous l'avions souligné).

- « Bruxelles » qui s'était déjà signalé avec l'arrêt Bosman en 1995, pourrait prendre position dans « l'affaire Ben Arfa » avec un nouvel arrêt. Hatem Ben Arfa avait disputé un match avec une équipe de jeunes d'un club qu'il devait quitter pour en rejoindre un autre avant de signer, au mercato hivernal, un contrat avec Nice, contrat homologué par la FIFA mais refusé par la LFP au prétexte qu'un joueur ne peut pas jouer dans 3 clubs différents dans la même année. Cette limite de 3 clubs risque donc de disparaître.... totalement.

Brian COOKSON après avoir pris des décisions et évoqué des prises de position surprenantes vient d'être désavoué par son Comité Directeur qui a rejeté la réforme du cyclisme professionnel. Il s'agissait de renforcer les équipes et leurs sponsors en leur garantissant une activité dans la durée et de limiter les prérogatives des organisateurs en ne leur assurant plus, notamment, la présence de toutes les équipes. Cette réforme devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Après l'affaire de la licence Astana, le président de l'UCI mérite une médaille d'argent.

Marius VIZER, président de SportAccord avait été contraint de quitter ses fonctions après de vives critiques à l'encontre

du Comité International Olympique et de son Président, Thomas BACH. Et de nombreuses fédérations internationales s'étaient désengagées. L'italien Francesco RICCI BITTI, président de la Fédération Internationale de Tennis lui succède. SportAccord est une structure fondée en 1967 par les fédérations pour défendre leurs intérêts (?), coordonner leurs activités et promouvoir le sport dans le monde. Marius VIZER, autrichien, avait été élu en 2013. Ce sera notre médaille de bronze...

Incontestablement, le sport international traverse une grave crise de gouvernance, l'objectif initial, la pratique sportive, étant non seulement, oublié mais, seuls les objectifs mercantiles sont pris en compte.



Frédéric Thiriez



Brian Cookson



Marius VIZER

Communiqué de presse : « Le sport en Ile de France en difficulté »

Au moment où il est demandé à l'ensemble des associations sportives franciliennes de s'engager pour soutenir la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'Etat baisse de 22,2 % la part destinée au financement des actions de développement du sport en Ile de France, mettant en grandes difficultés nos ligues, comités et clubs pourtant fortement pourvoyeurs de sélections olympiques et paralympiques et au-delà, de médailles.

Alors que la directive 2015 du CNDS, établie dès janvier, confirmait l'importance à conduire dans la durée tous les projets de développement des pratiques sportives associatives visant la santé, l'éducation, les progrès de tous comme les actions nécessaires à la préparation des élites sportives, l'Etat nous a imposé, et ce après la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention, un objectif démesuré lié à l'emploi.

Si le mouvement sportif, conscient de son rôle au sein de la société française, est tout à fait prêt à prendre sa part dans les nécessaires économies budgétaires et dans la grande cause nationale qu'est l'emploi, cela ne peut se faire que dans des proportions raisonnables. Tout emploi aidé créé s'accompagne en effet d'un complément de financement indispensable de la part de l'employeur—60 % du coût total—alors même que la proposition consiste à réduire nos ressources.

Ayant constaté l'impossibilité de trouver une issue partagée entre les différentes parties—situation inédite au sein de cette institution—la totalité des membres représentants du Mouvement Sportif siégeant à la Commission Territoriale Ile de France du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), réunis en séance ce vendredi 3 juillet, ont décidé de quitter la réunion, affichant ainsi leur non-participation au vote relatif aux propositions d'attribution des subventions départementales et régionales.

Cette situation inacceptable ne peut que mettre en péril la continuité des actions du mouvement sportif, ainsi que la viabilité économique de nos structures, conduisant au risque paradoxal de mettre en danger de nombreux salariés du monde associatif.

Aussi, appelons-nous solennellement l'Etat à revoir sa position et ses propositions, et demandons que soit reconvoquée une nouvelle Commission Territoriale Ile de France du CNDS pour les faire valider de manière consensuelle.

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) et les huit Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) d'Ile de France.

Commentaires du CDOS Val-de-Marne

Il nous semble que le gouvernement, sur le sujet des créations d'emplois du mouvement sportif est dans un déni de réalité. Les associations sportives ne sont plus actuellement en capacité d'embaucher de nouveaux salariés à la hauteur que l'on veut leur imposer.

Même si l'on doit tenir compte de l'aide apportée par le CNDS, pour un emploi en CDI, un éducateur sportif groupe 3, par exemple, l'association devra, la première année, sortir de sa caisse 11.800 euros et plus ensuite si l'aide est dégressive.

La question est donc simple qui va payer le solde ??? Nous sommes face à un défi... Comment faire comprendre au grand public que le sport associatif amateur n'a pas les mêmes moyens que celui est professionnel, quand on connaît les sommes extraordinaires utilisées pour monnayer les talents d'une minorité de sportifs.

Le mouvement sportif francilien, tout au moins, se doit de provoquer un grand débat public.

Nous ajouterons que la vraie professionnalisation du sport serait de créer des emplois partagés ou mutualisés chaque fois que c'est possible, cette manière de procéder pourrait parvenir à une pérennisation à terme.

Conseil départemental du Val de Marne

Séance du 29 juin 2015

Vœu présenté par Daniel Guérin

Financement des associations sportives val-de-marnaises par le CNDS

Considérant le rôle du sport, porteur des valeurs de partage, de respect, de citoyenneté, de solidarité, vecteur de liens sociaux et humains,

Considérant la place qu'occupe le tissu associatif - et notamment les clubs amateurs - dans le développement des activités sportives pour tous,

Considérant que dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, la part apportée au financement des clubs sportifs par le centre national de développement sportif (CNDS) qui bénéficie, pour ce faire, du produit de taxes affectées, est essentielle,

Considérant pourtant qu'au cours des dernières années, la part des financements par le CNDS des associations sportives locales n'a cessé de se réduire,

Considérant ainsi qu'au regard des critères affichés, le nombre de dossiers qui ont pu être déposés dans le Val-de-Marne a été ramené de 443 en 2014 à 398 en 2015.

Considérant que les pouvoirs publics ont, en outre, décidé de réduire le nombre de dossiers éligibles de 50% d'ici à 2017,

Considérant que, si la démarche d'inciter les clubs à recruter est louable, la décision d'affecter une partie importante des subventions versées par le CNDS à cette politique d'emplois au détriment de l'enveloppe départementale dédiée aux actions sportives des clubs - et notamment de ceux qui sont économiquement les plus fragiles - menace leur survie même et donc les actions sportives conduites sur le territoire val-de-marnais,

Le Conseil départemental demande aux pouvoirs publics :

- De maintenir le niveau des aides versées par le CNDS aux associations sportives val-de-marnaises, nonobstant le financement des politiques publiques d'emplois aidés que le gouvernement, à juste titre, souhaite, par ailleurs développer,
- Qu'une véritable concertation soit engagée avec l'ensemble des acteurs du monde sportif et les collectivités concernées quant aux modalités de fonctionnement du CNDS et d'évolution de l'affectation des fonds qu'il collecte pour le financement du monde sportif,
- Réaffirme son attachement à une politique publique volontariste de soutien au sport pour tous et notamment des clubs locaux, à laquelle il contribue d'ailleurs.

L'héritage de Frédéric Bolotny

Décédé prématurément le 24 avril, ce brillant économiste du sport a reçu de la part de Jean-Pierre Karaquillo, directeur scientifique de la revue Juridique et Economique du sport, un hommage dans son édito du mois de mai, sous le titre « L'ECONOMISTE DU SPORT : UN REGARD NECESSAIRE VERS LES LIENS SOCIALES ET HUMAINES : « Mais aussi essentielle qu'elle soit, l'oeuvre des économistes ne saurait se construire isolément, l'économiste ne peut avoir la prétention de tout dire. L'activité sportive commande en effet une approche où les données économiques doivent être combinées avec

d'autres données : politiques, juridiques, sociales et humaines. Cette impérieuse nécessité est, malheureusement, trop souvent mésestimée. Toutefois, il faut se réjouir que depuis longtemps elle transpire dans les écrits de sociologues du sport avant-gardistes, suinte dans les propos de quelques économistes du sport et plus récemment, elle inonde les publications de l'un d'entre eux, Frédéric Bolotny, sur le marketing et le sponsoring sportifs, les jeux d'argent en ligne, les enceintes sportives... Alors qu'il vient de nous quitter prématurément, la luminosité de son verbe, l'ingéniosité de ses trouvailles et la finesse

audacieuse de ses chemine-ments demeureront, sous cet aspect, des repères pour les acteurs et partenaires des activités sportives. »

Nous souscrivons au propos de Jean-Pierre Karaquillo, car nous constatons que beaucoup d'économistes, ou pseudos, s'expriment sur le sujet en l'abordant sous le seul prisme de la rentabilité et de l'économie de marché, qui certes existe, mais en oubliant « l'humain » qui n'a pas de prix. Nous espérons que l'héritage de Frédéric Bolotny sera transmis aux générations actuelles et futures, et qu'elles en feront bon usage...



Frédéric Bolotny

Ils nous ont quittés

Par défi ou par nécessité financière, trois athlètes, et non des moindres, se sont embarqués, dans une aventure qui a tourné à une catastrophe imprévisible mais dramatique !

- Florence Artaud, la navigatrice, qui avait été surnommée la « Petite Fiancée de

l'Atlantique. »

- Camille Muffat, la très jeune nageuse qui avait décidé d'arrêter la compétition en pleine gloire, après avoir glané nombre de médailles en 2010 et 2012.
- Alexis Vatine qui incarna le renouveau de la boxe ama-

teur, il avait lui aussi un beau palmarès, et qui voulait encore prouver aux prochains J.O qu'il fallait compter sur lui.

Nous avons omis de leur rendre un dernier hommage bien mérité.

«... un dernier hommage bien mérité.»

FIFA : L'inéluctable scandale

Alors que nous attendions un congrès terne, certes électif, nous avons tous suivi avec effroi les péripéties consternantes d'une instance terriblement affaiblie. Commentés et interprétés par tous, y compris les hommes politiques, nous n'avons rien à ajouter à ce mauvais vaudeville.

Cependant, nous notons que la justice suisse, habituellement discrète et bienveillante, s'est opportunément manifestée... contre un président suisse, les Etats Unis étant plus convainquants que nos ministres des finances. Les Etats Unis donc, qui s'intéressent à un sport peu pratiqué chez eux mais pour

lequel le Qatar leur avait été préféré pour organiser une lucrative Coupe du Monde... Ne doutons pas qu'ils aient ébranlé un édifice fragile mais il leur faudra de bons arguments pour infliger des peines à des non ressortissants américains dont les méfaits présumés se sont produits sur d'autres territoires...

Toujours est-il que les divers scandales ne sont pas pour autant des dossiers clos ! L'actuel président a-t-il démissionné ? Qu'en est-il des autres responsables ? Qui peut démêler les fils ? Quel avenir ? Quelle incidence sur la base ? Certes la discipline est impactée et

l'image profondément ternie. Il est vrai que les pratiques courantes, comme à la dernière Coupe du Monde où les « invités » trouvaient, sur la table de nuit de leur chambre (d'un palace) une montre de luxe d'une marque et d'un prix réputés incitent davantage à la mansuétude qu'à la critique...

Le Premier Ministre britannique, David CAMERON, a publié un blog à ce propos et sur le sujet de la corruption : *La corruption est un cancer, elle est au cœur d'innombrables problèmes auxquels nous sommes confrontés dans le monde entier.*



Nouveau stade de Nice : La Cour des comptes s'invite

« Le coût fait l'objet d'un interminable et stérile débat. En effet, la ville de Nice avait décidé d'inclure à cette enceinte le Musée du Sport et de le financer quasiment à 100% ».

Le premier stade livré pour l'Euro 2016 est fortement contesté ! Son coût, son financement, sa sécurité, son public, sa pelouse, le partenariat public – privé, le Maire, etc... sont sous le feu des projecteurs.

Arrêtons-nous d'abord au cahier des charges de l'Euro 2016. Pour accueillir des matches de cette importante manifestation, des exigences ont été formulées et ont conduit à un équipement que la Cour Régionale des Comptes juge, aujourd'hui, disproportionnée pour une équipe du standing de Nice. Il eût été judicieux de s'exprimer avant la construction.

Le coût fait l'objet d'un interminable et stérile débat. En

effet, la ville de Nice avait décidé d'inclure à cette enceinte le Musée du Sport et de le financer quasiment à 100%. Faut-il inclure cette dépense dans le coût du stade ? Des comptes séparés éviteraient aujourd'hui un amalgame néfaste.

Le financement fait l'objet depuis longtemps d'investigations de la police et de la justice. Des perquisitions viennent d'être réalisées et nous ne pouvons donc nous prononcer. Il est cependant intéressant de rappeler et, la responsabilité de la municipalité est fortement engagée, qu'à côté de ce stade, un complexe commercial est prévu, complexe cédé à un actionnaire de l'OGC Nice pour un montant annoncé relativement faible ! La municipalité, avec le projet de Musée du

Sport, a-t-elle introduit une sorte de caution nationale pour masquer de possibles malversations ? L'enquête en cours le déterminera.

Quant au partenariat public – privé, il est loué à Bordeaux, dénoncé à Nice alors que c'est le même contrat avec le même prestataire et que ces contrats ne sont avantageux que pour les... prestataires.

La publication des conclusions peu élogieuses de la Cour Régionale des Comptes, la semaine des perquisitions, est-elle due au simple hasard du calendrier ?

Le nouveau stade de Lille fait également l'objet d'une enquête.

Extension de Roland Garros, dernier rebondissement

Alors même que les permis de construire ont été signés par la Mairie de Paris, la famille Formijé réagit d'une manière inattendue en la personne de l'arrière-arrière petit fils de l'architecte, Jean Camille Formijé. Un avocat, qui n'est autre que son frère, a décidé de déposer un recours, la famille va invo-

quer « la propriété intellectuelle » de leur ancêtre. Même si la grande serre n'est pas touchée, c'est au demeurant tout le site qui le serait et dès lors de déclarer : « Il faut voir le site dans sa globalité ! La serre a besoin des serres techniques qui vont disparaître. On ne peut pas amputer quelqu'un

d'une jambe et lui dire, tout va bien ! »

Le feuilleton procédurier risque fort de continuer au désespoir de la Fédération de Tennis, si le recours est accepté et donc instruit...



L'agenda olympique 2020

A peine paru que le Japon adhère à l'idée de réduction des coûts dans le cadre des Jeux de Tokyo en 2020. Sous l'impulsion du Ministre des Sports, Hacubun Shimomura, le stade olympique où se dérouleront les cérémonies d'ouverture et de clôture, et les épreuves d'athlétisme, devra se passer d'un toit rétractable.

ceinte de 80.000 places soit dotée d'un tiers de sièges amovibles. Le président du CIO, Thomas Bach a déclaré que le comité d'organisation allait économiser 1,7 milliard de dollars, soit 1,5 milliard d'euros, ce dont il se félicite, le CIO considère que l'on peut aller encore plus loin.

tants pour accueillir différents sports, et ce n'est peut-être pas fini...

Il semble que la candidature de Paris se place dans le même esprit de recherches de réutilisation des sites existants et de la récupération par exemple du village olympique en vue de la réalisation d'habitation urbaine.

Il est aussi question que l'en-

Cette économie sera aussi obtenue en utilisant les sites exis-



TOKYO 2020

Euro 2016, programme « tous prêts »

Dans un communiqué de presse, le Ministre des Sports, Patrick Kanner, et Thierry Brailard, Secrétaire d'Etat, réaffirment la mobilisation du gouvernement pour faire de cet événement une fête populaire.

Pour ce faire, un appel à projets a été lancé pour pouvoir bénéficier d'une partie des 20.000 places qui seront attribuées gratuitement.

Les jeunes, les personnes en difficulté sociale, les séniors,

les personnes en situation de handicap et les résidents des quartiers « politique de la ville » doivent déposer leurs dossiers entre le 1^{er} juillet 2015 et le 1^{er} mars 2016.

Infos : www.sports.gouv.fr/tousprets/.



Football : surprenante DNCG

Troyes rétrogradé de ligue 1 en ligue 2 et Lens maintenu en ligue 2. Il n'y a dans ces deux informations rien de scandaleux.

Après les nombreuses tribulations de la dernière intersaison, nous restons néanmoins perplexes, d'autant plus que

Nîmes promis à de sévères sanctions, a été in extrémis, sauvé. Troyes en ligue 1 n'a rien de prometteur : ville moyenne, public moyen, budget moyen, etc... alors que Lens peut dire merci à son fervent public et à un stade rénové pour le prochain championnat d'Europe qu'il faudra bien

« tester » et remplir avant juin 2016...

C'est la même instance, la DNCG qui est à l'origine de ces deux décisions... contradictoires et qui nous surprend de plus en plus.



Sport sur ordonnance

Celle-ci nous paraît très concrète, c'est la ville de Biarritz qui après Strasbourg, va encore plus loin et lance une expérimentation pour une durée de six mois en direction des personnes sédentaires avec ou sans pathologies chroniques, en donnant la possibilité de bénéficier d'une prescription d'activité physique délivrée par un médecin généraliste.

Le programme se concentre sur la prévention primaire, il est piloté par l'association Biarritz Sport Santé (BBS) dont le président, le professeur Gérard Saillant, rappelle que « Si on ne fait rien d'ici 2.030, 25% des Français et 29% des Françaises seront obèses selon l'Organisation mondiale de la santé. »

Le programme qui s'appuie sur 22 médecins généralistes de la ville se décline ainsi :

- Evaluation du degré de sédentarité de leurs patients.
- Identification du potentiel du bénéficiaire et remise

d'un podomètre et un « Pass'Sport Santé »

- Une semaine après, entretien avec le patient, évaluation et orientation vers une activité physique libre ou vers l'association BBS qui proposera un entretien avec un éducateur médico-sportif et un bilan avec un diététicien.
- Etablissement d'un programme sportif adapté d'une durée de 12 semaines et inscription dans l'une des sept associations sportives partenaires.

Le coût financier estimé est de 15.000 à 20.000 euros pour la durée de l'expérimentation, le patient devra une participation symbolique de 10 euros. L'inscription au club sur la base d'un forfait global de 50 euros sera financée grâce au soutien du Groupe Pasteur Mutualité et de la Start-up, Care Labs, éditeur du Chèque Santé.

D'autres acteurs apportent leur soutien à cette action qui a

débuté le 19 mai : ARS d'Aquitaine, CPAM (bilan nutritionnel) et INPES.

Enfin l'entretien d'évaluation est payé au médecin 25 euros par la BBS grâce à Pasteur Mutualité et Chèque Santé.

Si le projet biarrot a été salué par Alain Calmat, président de la commission médicale du CNOSEF, il n'en demeure pas moins que les initiatives très locales sont les meilleures des solutions pour avancer...

Le CDOS du Val-de-Marne souhaite que l'on se concentre d'abord sur la prévention primaire tertiaire qui doit permettre de faire travailler ensemble l'ARS, la CPAM, les Mutuelles, les DDOS et le mouvement sportif, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement. On va donc prendre de nouvelles initiatives pour déclencher des actions similaires, même si à l'échelon d'un département c'est déjà trop ambitieux, il faudra donc sectoriser des projets.

«Le programme se concentre sur la prévention primaire, il est piloté par l'association Biarritz Sport Santé (BBS) dont le président, le professeur Gérard Saillant, rappelle que « Si on ne fait rien d'ici 2.030, 25% des Français et 29% des Françaises seront obèses selon l'Organisation mondiale de la santé. »

Les Echos 94

Stella Handball à l'honneur

Avec courage et détermination et malgré quelques revers, cette section de la Stella Saint Maur a réussi à aligner plusieurs équipes au niveau national la saison passée :

- Equipe sénior masculin : maintien en Nationale 2
- Equipe féminine (pôle jeune espoir) accès la Nationale 3, en partant du niveau régional, c'est une progression spectaculaire.
- Equipe 1 masculine, maintien en division Nationale 2
- Les équipes de moins de 18 ans masculine et féminine se sont qualifiées pour les demi-finales du championnat de France.

C'est donc au total 5 équipes qui évoluent au niveau national, ce dont peu de clubs peuvent s'enorgueillir.

Le retour de la gladiatrice !!!

Après un accident qui l'avait privée de participer aux derniers JO de Londres, Gwladys Epangue, cette championne au palmarès prestigieux est montée sur la deuxième marche du championnat du monde de Taekwondo.

Cette performance lui permet de marquer de précieux points pour une qualification aux prochains JO de Rio. Médaille de bronze en 2008, Gwladys veut se prouver qu'elle peut encore obtenir

l'Or, récompense suprême dont elle rêve.

Bravo à Gwladys qui est la référence française dans son sport et qui fait honneur à son club le Dojson Saint Maur.

Sun Frisbee

Le club de Créteil continue à maintenir ses équipes dans l'élite française au championnat de France extérieur :

- Equipe première, 3^{ème} en division 1, remporte le titre de l'équipe la plus fair-play
- Equipe 2, échoue d'une place à l'accès en division 3
- Equipe féminine se classe 5^{ème} en première division.

La saison se terminera aux championnats d'Europe à Copenhague où 15 joueurs participeront du 26 juillet au 1^{er} août.

Challenge Olympique des Familles 2015

Encore une édition sous le soleil placée sous le signe de la réussite! Une centaine de familles ont participé au challenge d'athlétisme qui comprenait non plus 3, mais 6 épreuves très ludiques et désormais accessibles dès 6 ans, contre 8 ans les années précédentes: saut en longueur, multibonds, vortex de vitesse, turbojav' de précision, relais à obstacles et 50m. Les trois pôles, course/saut/lancer, ont

été très appréciés par les participants qui étaient contents de voir le challenge évoluer. Les familles sont souvent des fidèles de la manifestation qui avait besoin de se renouveler.



Comme chaque année, une douzaine d'ateliers en périphérie du Challenge ont accueillis plus de 800 personnes âgées de 2 à 72 ans. Il y en avait donc pour tous les âges! Si le cirque, le golf et l'attelage ont été les activités qui ont attiré le plus de monde, les autres n'ont pas pour autant été délaissées par les visiteurs du parc, au contraire! Les échecs, le trampoline, le tir à l'arc, ou encore le frisbee qui nous avait rejoint l'an passé, ont aussi connu un beau succès.



De nouvelles disciplines et activités ont aussi fait leur apparition cette année et ont attiré beaucoup de monde:

l'acrobranche pour les tout petits, le speedminton, le yoga et la salsa.

Merci à tous ceux qui font de ce challenge une belle réussite chaque année, notamment nos partenaires institutionnels, ainsi que le CD d'Athlétisme et le RSCC Athlétisme. A l'année prochaine!

Le CDOS était présent ...

- 05/06, assemblée générale de la Ligue de Judo à Créteil— J.Célèrier
- 05/06, cérémonie d'ouverture des Jeux du Val de Marne, au Palais des Sports d'Alfortville— A.Bertrand; JC.Girard; W.Leguy
- 6/06, 4e Jeux Handi-Cap sur le sport à Saint Maur— J.Célèrier; JC.Girard
- 6/06, Grand gala de Boxe à Vitry/Seine—A.Michel
- 19/06, conseil d'Administration du parc interdépartemental des Sports à Choisy le Roi—W.Leguy
- 23/06, soirée de clôture des Jeux du Val de Marne à Vitry/Seine—A.Bertrand; L.Casses; JC.Girard; W.Leguy; C.Lopès, M.Pothet
- 23/06, assemblée générale du C.D de Gymnastique à Créteil—C.Lopès
- 23/06, conseil d'administration de l'Institution Interdépartemental du parc du Tremblay à Champigny /Marne—T.Billard

CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, Jessica LOPES et Annick LOUVARD

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...